An illustration of a classroom scene. In the center, a large blue speech bubble contains text. The background features several colorful speech bubbles with icons: a green one with a person icon, a yellow one with a crossed-out dollar sign, a red one with an equals sign, and a purple one with a circular arrow. There are several cartoon people: a boy with a clapperboard, a boy writing, a girl with a camera, and a girl with a notebook. A green dinosaur is also present. In the foreground, a boy is using a laptop displaying a Creative Commons license page.

LES LICENCES CREATIVE COMMONS EXPLIQUÉES AUX ÉLÈVES

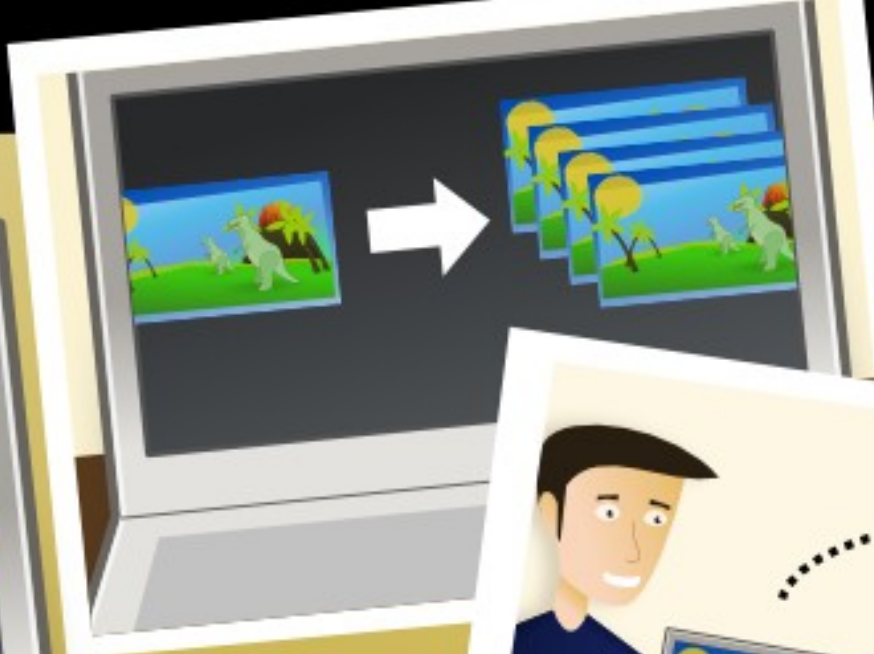
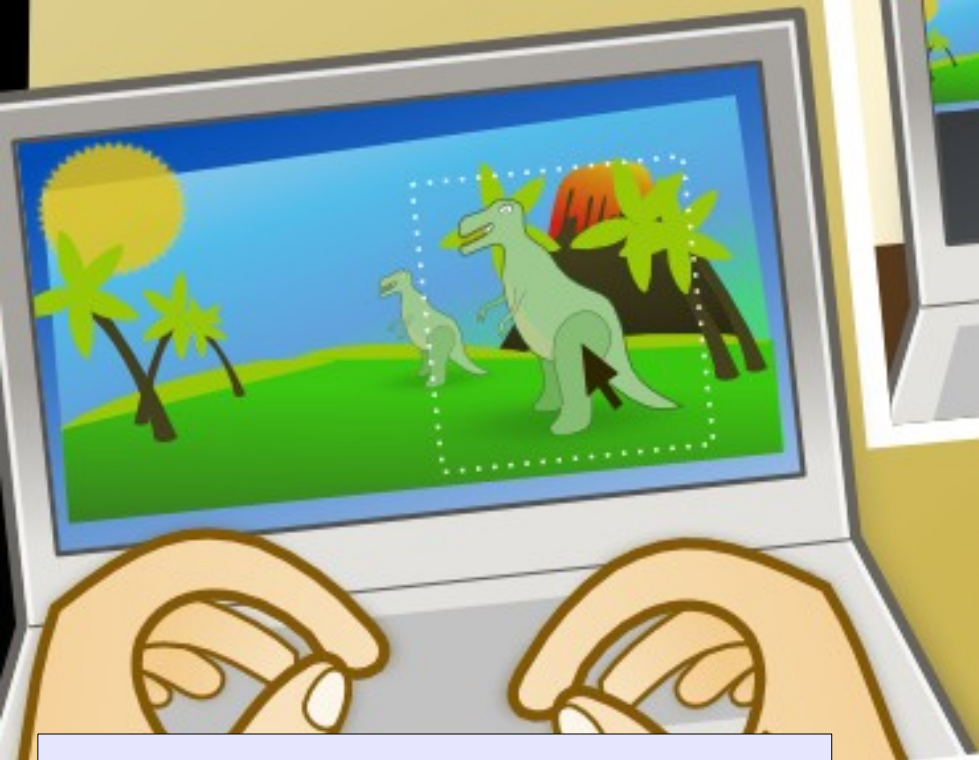
B2I :
Domaine 2 Adopter une attitude responsable

L'élève :
s'il souhaite récupérer un document,
vérifie dans quelles conditions
il a le droit de l'utiliser.

Les ordinateurs sont de
formidables outils pour la
création.

Tu peux utiliser un ordinateur
pour **écrire des histoires, faire
du dessin, prendre des photos,
enregistrer de la musique et
des vidéos.**

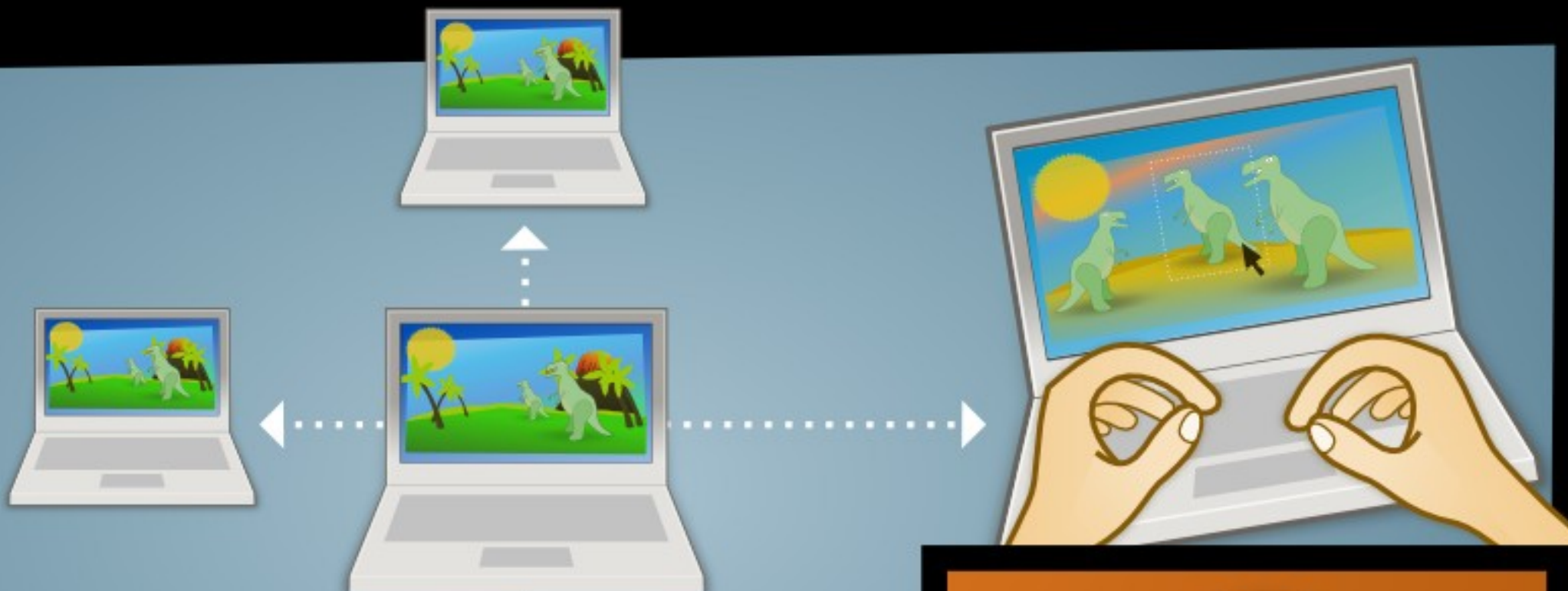




Mais quand tu fais un dessin sur ton ordinateur, il est possible de créer une copie à l'identique de ce dessin.

Tu peux conserver un exemplaire pour toi et en donner un à un ami et même en vendre un, si tu en as envie.

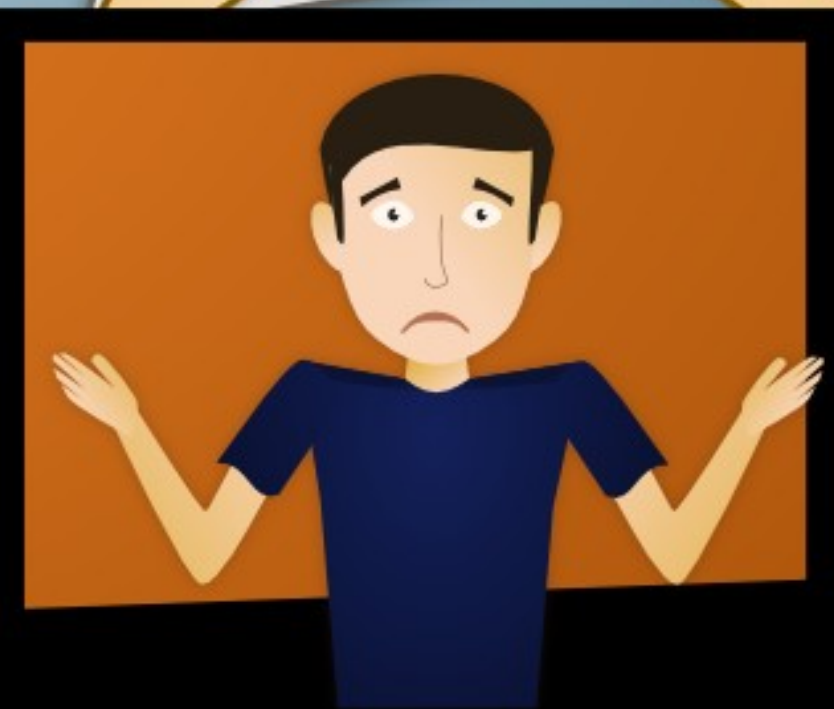




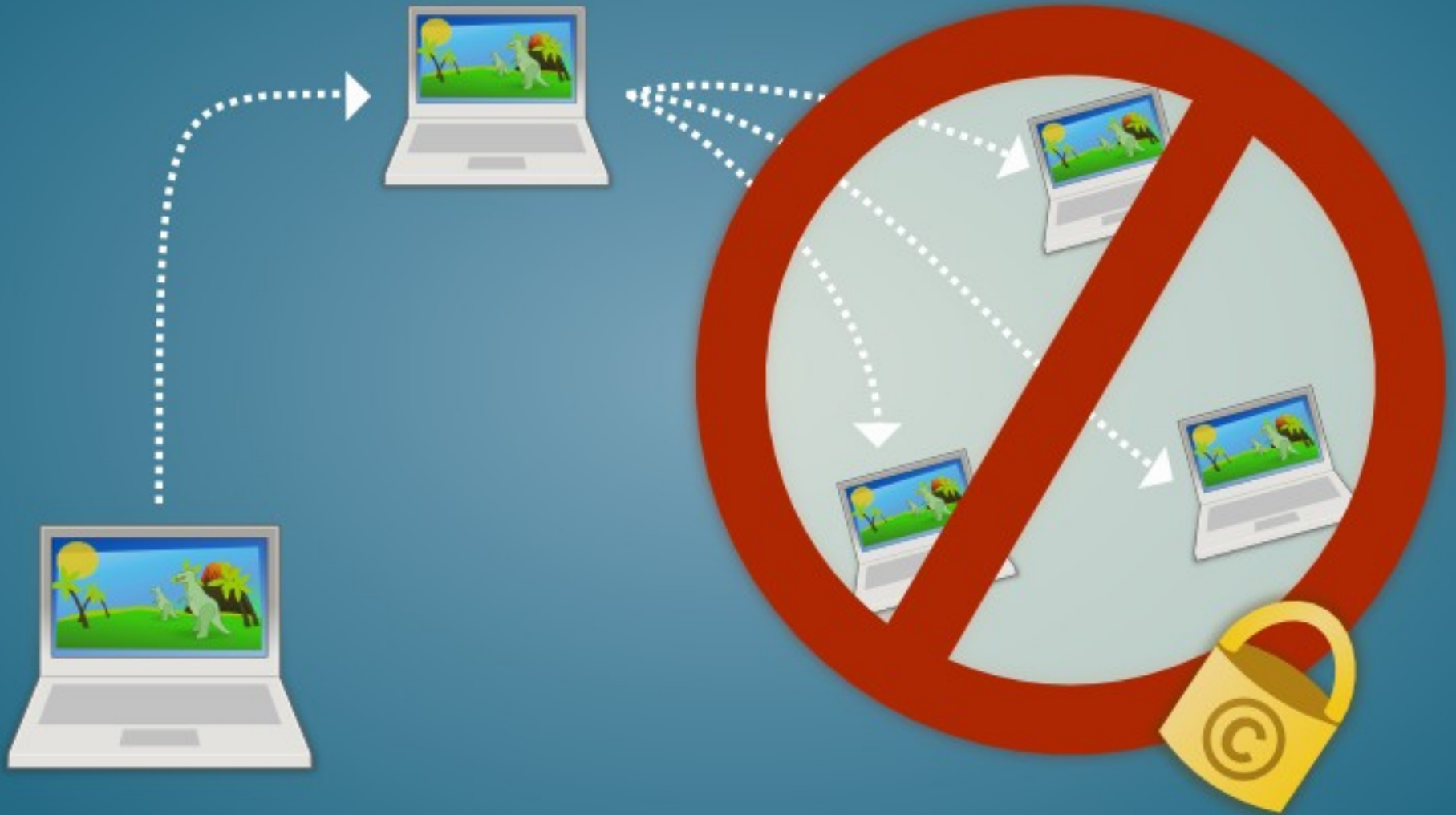
Une fois que quelqu'un a un exemplaire de ton dessin, cette personne peut en faire d'autres copies et ensuite les partager.

Cette personne a aussi la possibilité de modifier ton dessin et de le partager.

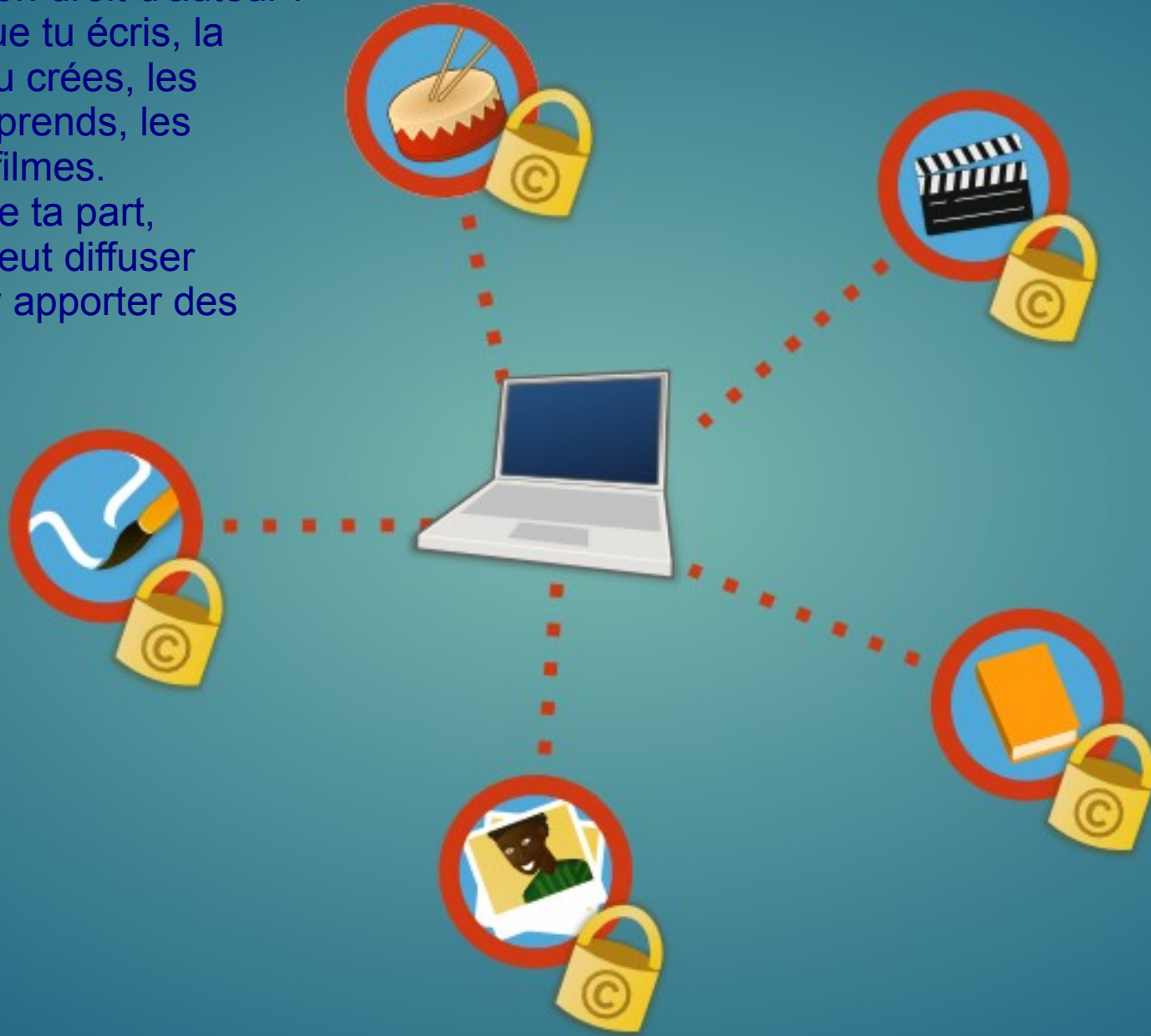
Mais que se passe-t-il si tu n'es pas d'accord ?



Cette personne n'a pas le droit de partager, de modifier ton dessin sans ta permission.



La loi défend ton droit d'auteur :
les histoires que tu écris, la
musique que tu crées, les
photos que tu prends, les
vidéos que tu filmes.
Sans accord de ta part,
personne ne peut diffuser
ton travail ou y apporter des
changements.



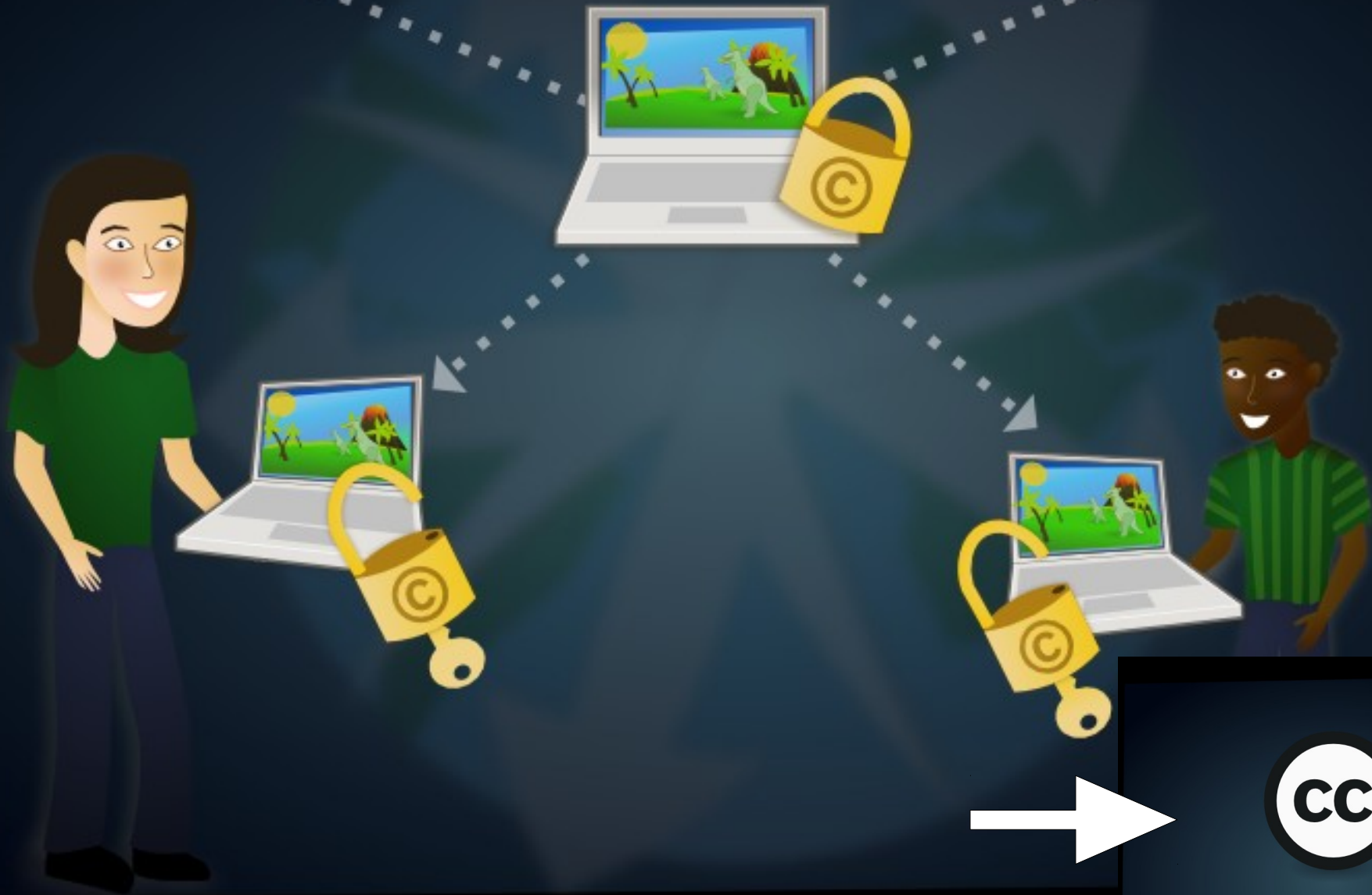


Mais que se passe-t-il si tu souhaites autoriser une personne dans le monde à partager et découvrir ton travail ?

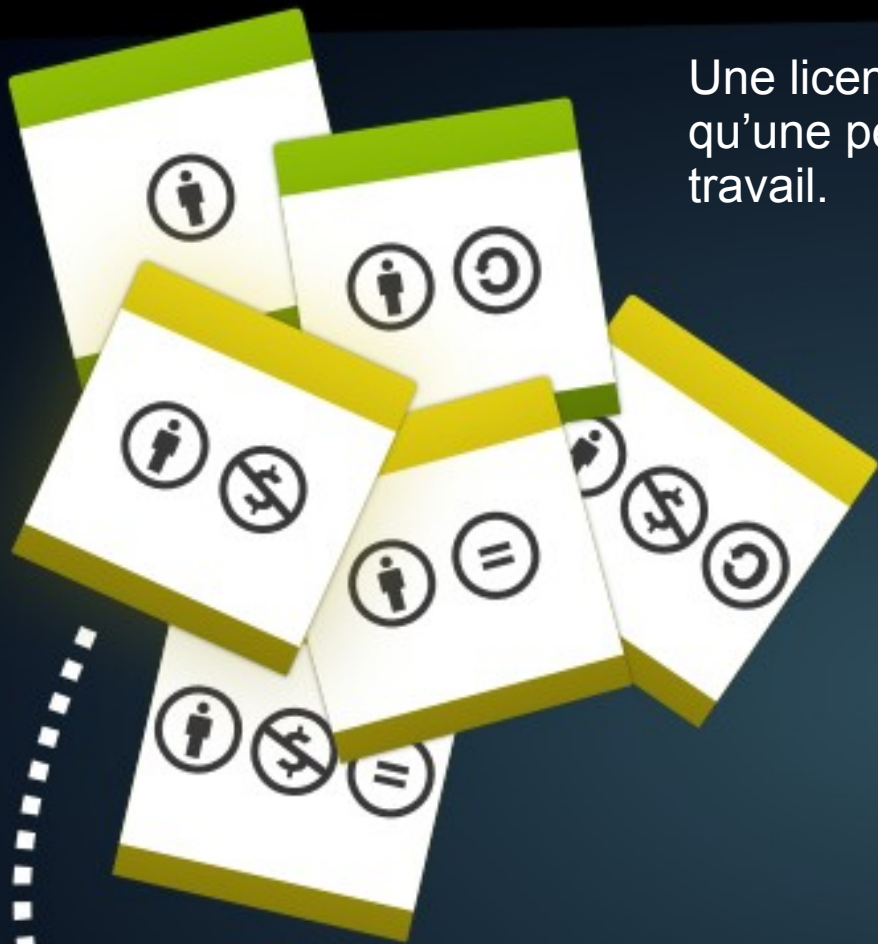


Que se passe-t-il
si tu souhaites que d'autres
puissent utiliser ton travail
pour créer quelque chose de nouveau à partir de l'original ?

Si tu veux permettre le partage de ton travail à travers le monde,
tu peux utiliser une **Licence Creative Commons**.



Une licence est un document qui définit une liste de ce qu'une personne **peut** ou **ne peut pas faire** avec ton travail.



Creative Commons propose six licences différentes qui te permettent de partager ton travail comme tu le souhaites.

Dans tous



les cas



Je partage dans les mêmes conditions

Je dois citer



Je partage sans modifier

l'auteur



Je ne fais pas de commerce.

**Je ne fais pas de commerce
et je partage dans
les mêmes conditions.**



**Je ne fais pas de commerce
et je partage sans modifier
l'original.**



Clique si tu veux trouver des ressources CC.



As-tu tout compris ?
Lis la licence sous laquelle
est ce diaporama et
et explique ce que tu as
le droit de faire avec
ce fichier.

Clique si tu veux définir une licence CC pour ton travail.



Les CC expliquées aux élèves de
http://wiki.creativecommons.org/Sharing_Creative_Works
est mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0
International.

Fondé(e) sur une œuvre à
http://wiki.creativecommons.org/Sharing_Creative_Works.